

À l'attention de Monsieur Nicolas HULOT,  
Ministre de la Transition écologique et solidaire,  
Sous couvert de Madame Anne RUBINSTEIN  
Cheffe de cabinet auprès du ministre d'État.

Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75 007 PARIS

*Vos références : CP/A17001608-AR17000679*

*Mes références : mon courrier du 4 juin 2017.*

Monsieur le Ministre,

vous avez eu la gentillesse de bien vouloir répondre au courrier concernant les compteurs linky, et je vous en remercie.

Par ailleurs, le Président de la République m'a fait également part de son soucis de prendre en considération ma demande et vous a transmis la demande des dizaines de maires à propos de ce compteur (*Courrier de Monsieur François-Xavier LAUCH, référence PDR/SCP/BEAR/A029612*).

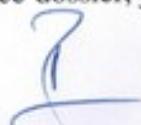
Nous savons tous que cette période de l'année est particulièrement difficile pour traiter des dossiers qui semblent aussi minimes. Cependant, la justice Administrative continue son fonctionnement tout à fait normalement, bien que de plus en plus encombrée par ce qui pourrait n'être qu'une broutille. J'ai moi-même été convoqué deux fois déjà par le Tribunal Administratif de Toulouse, et je vais l'être de nouveau plusieurs fois. Ainsi que des dizaines de maires des communes qui ont agi pour la liberté de choix pour les compteurs d'électricité. Les démarches des maires iront parfois jusqu'à la Justice Européenne.

C'est pour éviter l'encombrement des Tribunaux, mais surtout pour retrouver un peu de sérénité quant à ces compteurs et les nombreux faits de société qui les entourent que vous pourriez agir : il suffirait que vous preniez un simple décret pour permettre aux citoyens le libre choix du type de compteur. Les quelques milliers de personnes concernées vous en seraient infiniment reconnaissantes. Cela n'empêcherait pas Enedis de placer ses dizaines de millions de compteurs chez ceux qui le veulent.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec Madame Frédérique MASSAT, ex députée de l'Ariège. Elle me disait que lors du vote de la loi sur la Transition écologique, elle pensait que le gouvernement de l'époque prendrait les décrets pour tenir compte des personnes sensibles à la problématique de ces compteurs (hyper-électrosensibilité, respect de la vie privée, etc.).

Aujourd'hui, vous avez la possibilité, si vous le voulez bien, de supprimer un problème de société qui pénalise tout le monde, de rehausser le prestige déclinant de la société Enedis et de montrer que vous êtes attentif aux demandes de petits maires déjà « bousculés » par de nombreuses difficultés.

En vous remerciant pour l'attention que vous portez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.



Ramón Bordallo